



A.C.A.O.A.B. Angers

(Association Catholique Angevine des Œuvres d'Assistance et de Bienfaisance
reconnue d'utilité publique)

EHPAD Le Prieuré

Etablissement d'Hébergement pour Personnes âgées dépendantes



Livret d'accueil

Place de l'Abbaye - 49310 MONTILLIERS

☎ : 02 41 75 81 39

@ : leprieure@acaoab.fr

EHPAD le Prieuré

SOMMAIRE

Mots d'accueil	3
Un peu d'histoire	5
Nos valeurs ACAOAB	6
La situation géographique	7
Une priorité donnée à un accueil local	8
Le cadre de vie	10
Votre séjour	11
Une équipe pour vous accompagner	15
Nous sommes à votre écoute	17
Le projet d'accompagnement Personnalisé	18
Des décisions aujourd'hui pour garantir le respect de vos droits demain	19
Annexes	21

Mots d'accueil

DU PRESIDENT DE L'ACAOAB

Cher Résident,

L'Association Catholique Angevine des Œuvres d'Assistance et de Bienfaisance (ACAOAB) se tient à votre service pour mieux vous accueillir dans cette résidence que vous avez choisie.

Héritière de l'Esprit du Christianisme au travers de l'Histoire des congrégations, l'association porte une vision chrétienne, sur tous ceux qu'elle accueille, attentive aux besoins de chacun, dans le respect de la liberté. Des personnels de qualité sont formés pour vous accompagner au plus près de vos besoins avec des installations modernes et adaptées.

L'association veille à entretenir un véritable esprit de famille autour de vous pour que vous vous sentiez « chez vous » dans la résidence.

Dans cet état d'esprit, des bénévoles vous accompagnent dans le cadre des animations qui vous sont proposées pour votre confort physique, moral ou spirituel.

Vos souhaits seront pris en compte par le personnel et dans différentes instances dont le « Conseil de la Vie Sociale », afin de rendre les choses toujours meilleures.

Je vous souhaite la bienvenue chez vous, dans votre nouveau domicile.

Pascal LEVAVASSEUR
Président de l'ACAOAB

DE LA DIRECTRICE

"Prendre soin au Prieuré, c'est offrir un endroit où vous vous sentez chez vous »

Chers résidents et familles,

L'ensemble du personnel de l'établissement, vous souhaite la bienvenue à l'EHPAD du Prieuré a Montilliers.



L'équipe pluridisciplinaire est engagée pour vous offrir un accompagnement individuel, bienveillant, de qualité. Notre priorité est d'être à votre service et de répondre à vos besoins dans une démarche d'amélioration continue.

*Nous souhaitons que le Prieuré soit avant tout un **lieu de vie**, où chacun puisse se sentir chez soi, libre de ce qu'il veut, et souhaite faire. Votre bien-être, vos envies, et votre rythme de vie sont au cœur de nos préoccupations.*

*Nous croyons en l'importance d'un **partenariat avec les familles**. Ensemble, avec bienveillance et écoute, nous travaillerons pour assurer un environnement serein et adapté à chacun.*

Je reste disponible pour échanger et répondre à vos questions.

Je vous souhaite, la bienvenue dans votre nouvelle maison.

Valentine RIGAUDEAU
Directrice

UNE GESTION ASSOCIATIVE

L'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) Le Prieuré est géré par l'Association Catholique Angevine des Œuvres d'Assistance et de Bienfaisance (ACAOAB). L'association, régie par la loi de 1901, est reconnue **d'utilité publique et peut recevoir, outre des dons manuels, des donations et des legs** (réduction d'impôt égale à 66 % des sommes versées dans la limite de 20 % du revenu imposable).

L'EHPAD Le Prieuré est un établissement privé, à but non lucratif, hébergeant des personnes âgées dépendantes (statut EHPAD depuis 2004).

Il est habilité à l'aide sociale.



**Président du Conseil
d'Administration de l'ACAOAB**
M. Pascal LEVAVASSEUR

Directeur général de l'ACAOAB
M. Christian FREMONDIERE

**Directrice de l'EHPAD du
Prieuré**
Mme Valentine RIGAUDEAU

Un peu d'histoire

L'ACAOAB : une histoire plus que centenaire

Des origines anciennes

La loi du 1er juillet 1901 relative aux associations couplée à la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat sont saisies comme opportunité pour créer l'association.

Le 7 décembre 1906, à Angers, la déclaration de l'Association Catholique Angevine des Œuvres d'Assistance et de Bienfaisance, l'ACAOAB, a lieu en préfecture. En 1909, l'ACAOAB est reconnue d'utilité publique.

L'association a ainsi hérité de patrimoines anciens et d'œuvres d'assistance et bienfaisance religieuses.

Deux axes d'actions historiques

Elle bénéficie de divers types de legs : maisons de retraite, écoles, immobiliers, dons en argent.

Elle oriente son action selon 2 axes :

- Accompagnement des personnes âgées : propriétés et hospices comme ceux de St Georges des Gardes, de Tiercé et de Montilliers
- Soutien aux projets de développement d'établissements catholiques : (Chemillé, La Tourlandry, Montilliers, Cholet Jeanne Delanoue, Juigné sur Loire...).

Des adaptations face aux évolutions

Au fur et à mesure des années, les hospices se transforment en EHPAD. Elle connaît une période de carence de gouvernance dans le CA et dans les EHPAD.

L'EHPAD Le Prieuré : plus de 200 ans d'histoire.

L'établissement a été créé en 1802 sous le nom de « petite communauté de Montilliers » par Anne Denise LOGEAIS, Françoise HUVELIN et l'Abbé Joseph RAISON.

En 1971, l'hôpital devient maison de retraite. Elle est gérée par l'Association du Prieuré, puis par la SAEML Le Prieuré en 1991. Trois logements locatifs indépendants complètent l'activité EHPAD en 2003.

Puis en 2012 et jusqu'au 1er janvier 2021, l'Association du Prieuré reprend l'intégralité de la gestion de l'EHPAD, des 3 logements locatifs indépendants et assure la gestion du restaurant scolaire.

En 2017, l'établissement crée le Pot'âgé, un lieu d'accueil à la journée pour les résidents de l'EHPAD ayant des troubles modérés du comportement. Les journées sont rythmées par des activités sociales et thérapeutiques dans un environnement apaisant et rassurant.

Au 1 janvier 2021, l'EHPAD Le Prieuré rejoint les EHPAD de l'ACAOAB

Nos valeurs ACAOAB

- **Confiance**

La confiance se manifeste par les relations qui unissent bénévoles, salariés, directeurs, administrateurs.

- **Engagement**

L'engagement se traduit dans l'implication dans le travail de chacun quel qu'il soit, au sein des équipes comme au sein de la gouvernance.

- **Solidarité**

Être solidaire c'est se sentir concerné par l'autre et attentif à ses problèmes. Cela implique un lien d'engagement et d'interdépendance. La solidarité se vit aussi entre les organisations locales.

- **Humanité**

Considérer autrui avec humanité :

- C'est lui porter un respect inconditionnel, une attention personnelle quels que soient son âge, sa religion, ses origines,
- c'est affirmer sa dignité humaine intrinsèque et inaliénable, essence même de toute personne,
- c'est porter un accompagnement bienveillant, respectueux et cela jusqu'à la fin de vie.



La situation géographique

Montilliers est une commune rurale de 1155 habitants située dans un triangle : Cholet (30kms), Angers (40kms) et Saumur (40kms) ou Il y fait bon vivre.



Montilliers dispose de tous les équipements nécessaires à la population ; des commerces, des équipements sportifs, une salle polyvalente, plusieurs zones industrielles où de nombreuses entreprises s'implantent, une bibliothèque et une école avec un accueil périscolaire.

L'EHPAD le Prieuré est situé au cœur de la commune. Dans son cadre plaisant où les pierres du IXème siècle et l'architecture moderne s'harmonisent sans brutalité, les résidents y trouvent une certaine sérénité.



Une priorité donnée à un accueil local

L'EHPAD Le Prieuré accueille des personnes âgées autonomes de Montilliers et ses alentours, en perte d'autonomie, quelques soient leurs ressources. L'établissement est habilité à l'aide sociale.

Le Prieuré est composé de 54 chambres en hébergement permanent et une chambre en hébergement temporaire.

Les tarifs sont réévalués et fixés chaque année par arrêté par le Conseil Départemental.

Il est à noter que certaines prestations peuvent donner lieu à récupération sur patrimoine, renseignez-vous auprès de vos services sociaux.

Hébergement :

Permanent : 64.80 €

Temporaire : (+ 60 ans) : 71.30€

(- 60 ans) : 82.12 €

Forfait autonomie : 6,01€

Sont exclus du prix de journée : les fournitures spéciales (appareillages auditifs, dentaires...), les frais de transport (consultation, radio...), les frais annexes (pharmacie non remboursables...).

En cas de **réservation** d'un logement sans entrée immédiate, il vous sera facturé des frais de réservation égal au prix de journée tarif hébergement pour chaque journée de réservation.

Un **dépôt de garantie** vous sera également demandé correspondant à quinze jours du tarif hébergement. Cette somme sera encaissée. *Remboursement cf. contrat de séjour.*



Les aides financières (Allocations logement, APA, Aides sociales)

Allocation logement

Elle est attribuée en fonction des ressources et permet de financer une partie du tarif hébergement.

La demande doit être faite auprès de la CAF ou de la MSA.



Aide sociale

L'EHPAD Le Prieuré est habilitée à l'aide sociale, ce qui peut vous permettre de bénéficier d'une aide du Conseil Départemental.

Cette aide est accordée uniquement après la mise en œuvre de l'obligation alimentaire (contribution financière que le conjoint et/ou les enfants peuvent payer selon leurs revenus).

Elle permet de financer une partie du tarif hébergement et ticket modérateur.

Cette aide est une avance sur fonds : elle est récupérable sur la succession du bénéficiaire.



Le cadre de vie

VOTRE LOGEMENT

Les logements sont individuels, confortables et adaptés. Il est équipé d'un lit médicalisé, d'une salle de bain avec lavabo, douche et WC.

Votre logement est votre domicile. A ce titre, vous pouvez le meubler et l'agréments de vos objets personnels tout en respectant les consignes d'hygiène et de sécurité inscrites au règlement de fonctionnement de l'établissement.

Vous pouvez y installer votre téléviseur et solliciter le branchement téléphonique.

Toutes les chambres situées au rez de chaussée ont un accès direct au parc. Le parc est aménagé pour vous permettre d'accéder facilement aux espaces et ainsi bénéficier d'un cadre de vie calme, en contact avec la nature.

LES ESPACES A VOTRE DISPOSITION

Des lieux de vie sont à votre disposition dans plusieurs endroits :

- Mezzanine à l'étage ;
- Tisanerie à l'étage ;
- Salle de télévision ;
- Square des Prairies
- Salon de coiffure ;
- Square des framboisiers (« La Place du Village »)
- Bibliothèque au rez de chaussée ;

Tous les lieux de vie de l'établissement sont à votre disposition, vous pouvez vous y rendre seul(e) ou accompagné(e) pour partager un moment de convivialité, de détente.



Votre séjour

LES REPAS CONFECTIONNES SUR PLACE

Les repas sont quotidiennement préparés au sein de l'EHPAD du Prieuré.

Le petit déjeuner est servi en chambre dès 7h45 et le déjeuner est servi en salle à manger à partir de 12h00. A 15h00 une collation vous est proposée. Le dîner est servi en salle à manger dès 18h15.

Exceptionnellement, selon votre état de santé, les repas peuvent être servis en chambre. Pour les régimes particuliers, ils seront respectés suivant avis médical.

Il vous est possible d'inviter des parents ou des amis à déjeuner en prévenant le secrétariat au moins 48 heures à l'avance.

Des salles annexes et la tisanerie peuvent être mises à votre disposition pour vous permettre de vous réunir en toute convivialité, partager un repas ou un goûter.

Vous pouvez prendre vos repas à l'extérieur. Pour cela, vous devrez le préciser la veille au personnel de cuisine.

L'ENTRETIEN DE VOTRE LOGEMENT ET DE VOTRE LINGE

Pour que vous puissiez vivre dans un logement propre et agréable, des agents de service hôteliers assurent l'entretien de votre logement.

L'EHPAD Le Prieuré propose d'identifier votre linge personnel par un système d'étiquetage. Nous assurons le lavage et le repassage du linge de tous les résidents.

Nous fournissons et entretenons le linge plat, le linge de table et le linge de toilette

Nous vous conseillons de prévoir une garde-robe suffisante. Le trousseau de linge minimum à prévoir est présenté dans l'annexe 2.

De plus, nous vous recommandons d'éviter les textiles fragiles (laine par exemple...). Dans le cas contraire, nous souhaitons vivement que l'entretien de ces vêtements soit confié aux familles. L'établissement se dégage de toute responsabilité en cas de linge fragile abîmé.





LA VIE SOCIALE ET CULTURELLE

Les résidents organisent leurs journées à leur convenance.

Pour ceux qui le désirent, des animations sont organisées par l'animatrice et/ou le personnel avec la participation de nombreux bénévoles. La présence des enfants pendant le temps du restaurant scolaire apporte un climat de convivialité intergénérationnelle.

Quelques exemples d'activités proposées à la L'EHPAD du Prieuré

- Travaux manuels (peinture, tricot, art floral, cuisine, ...);
- Fête des anniversaires ; Fête des Familles ;
- Jeux de sociétés,
- Jeux de cartes (belotes, lotos, ...);
- Gym douce,
- Musique,
- Chant ;
- Atelier mémoire,
- Lecture



UNE EQUIPE DE BENEVOLES

participe activement à la vie de l'EHPAD du Prieuré en accompagnant et en animant certaines activités.

Vous pouvez également demander la visite d'un bénévole pour un moment d'échanges particulier.



VOS VISITES ET VOS SORTIES

Vous êtes chez vous ! Vous y recevrez votre famille et vos amis soit dans les locaux communs, soit dans votre chambre aux horaires qui vous conviennent.

Vous pouvez sortir librement de l'établissement aussi souvent que vous le souhaitez. Merci de prévenir le personnel afin d'éviter les inquiétudes inutiles.

Vous allez vivre en collectivité, ce qui ne vous empêche pas de conserver votre liberté personnelle.

Vous êtes libre d'organiser votre journée comme bon vous semble : rester dans votre chambre, vous promener dans le parc ou à l'extérieur de l'établissement, sortir ou recevoir votre famille, participer aux activités organisées dans l'établissement.

LES SERVICES PROPOSES

LA BIBLIOTHEQUE

L'EHPAD du Prieuré **met à votre disposition une collection de livres**. Vous pouvez en choisir librement à la bibliothèque au rez de chaussée.



LE SALON DE COIFFURE

Un salon de coiffure est à votre disposition. Vous avez la possibilité de solliciter la coiffeuse de votre choix.

LE CULTE

Chaque résident est libre de pratiquer ou non le culte de son choix.

A l'EHPAD du Prieuré, des offices sont célébrés environ une fois par semaine pour les résidents qui le souhaitent.

Vous serez les bienvenus dans la chapelle de l'EHPAD où se trouvent quelques vestiges d'un long passé (996 – 1031).

La chapelle est un lieu de prière propice au recueillement.

LE COURRIER

Tous les jours ouvrables votre courrier personnel vous sera distribué.
Sur demande de la famille du résident, le courrier peut être directement expédié à un membre de la famille. Ce service vous sera refacturé.

Votre adresse sera désormais :

EHPAD Le Prieuré
1, Place de l'Abbaye
49 310 MONTILLIERS



Près de la porte d'entrée vous trouverez une boîte aux lettres permettant de déposer votre courrier à envoyer. La levée est à 10h00.

Si vous disposez d'un abonnement, vous avez la possibilité de recevoir le journal. Les problématiques d'abonnement, de non réception du journal... sont à traiter par vos proches.

ACCES INTERNET

Un accès à Internet peut vous être fourni gratuitement.



Une équipe pour vous accompagner

Une équipe de professionnels travaille **en concertation** dans le **respect de vos choix et de votre confort**. Pour vous accompagner au mieux en fonction de vos besoins, les différents acteurs de l'EHPAD du Prieuré se **forment continuellement** pour actualiser leurs connaissances et leurs compétences.

LA DIRECTRICE

Elle gère et conduit les projets de l'EHPAD du Prieuré dans le respect du cadre législatif et réglementaire. Elle est garante des conditions requises pour vous proposer un accompagnement personnalisé et de qualité, ainsi que du respect des valeurs humaines fondatrices du projet d'établissement.

L'ADMINISTRATION

La secrétaire et la comptable sont à votre disposition pour toute question administrative et pour vous accompagner dans vos différentes démarches.

L'INFIRMIERE COORDINATRICE

Elle supervise l'organisation de vos soins et les interventions des différents soignants auprès de vous. Elle participe à l'évaluation de vos besoins et à la mise en œuvre de votre projet d'accompagnement personnalisé. Elle fait le lien avec les familles et les différents intervenants extérieurs

LE MEDECIN COORDONNATEUR

Il assure la bonne organisation et la qualité de votre prise en charge médicale. Il entretient des relations étroites avec votre médecin traitant et les différents intervenants.

LA QUALITICIENNE

Elle supervise l'ensemble des procédures qualité au sein de l'EHPAD. Son rôle est d'assurer la qualité des services fournis aux résidents et de garantir leur satisfaction.

L'EQUIPE HOTELIERE

Composée de personnels de cuisine, de restauration, de lingerie, d'entretien et de maintenance, elle veille à votre confort quotidien. Elle met tout en œuvre pour vous assurer des repas de qualité ainsi qu'un logement et un service adapté en toute sécurité.

L'ANIMATRICE

Elle organise, coordonne et anime les différentes activités et événements organisés à l'EHPAD du Prieuré, en lien avec tous les autres professionnels.

LES INFIRMIERES

Elles assurent le suivi de votre état de santé au quotidien, vos soins médicaux et la bonne administration de vos traitements. Elles sont des interlocutrices privilégiées pour vous, votre médecin traitant et votre entourage.

L'EQUIPE SOIGNANTE

Composée d'aides-soignantes, d'aides médico-psychologiques et d'agents de soins, elles contribuent à votre accueil et votre accompagnement quotidien. Elles vous apportent soutien et assistance pour les actes de la vie courante en fonction de vos besoins, tout en favorisant le maintien de votre autonomie.

LA PSYCHOLOGUE

Elle apporte soutien et écoute, pour vous et votre entourage. Elle participe à l'élaboration de votre projet d'accompagnements personnalisé et accompagne l'organisation des activités proposées à l'EHPAD du Prieuré.

L'ERGOTHERAPEUTE

Il favorise votre autonomie dans votre environnement quotidien. Il met en œuvre des activités de soin et de rééducation et recherche des solutions en termes d'aides techniques et d'aménagement.

UNE ATTENTION PERMANENTE A VOTRE SANTE

Les infirmières, les aides-soignantes et les agents réalisent les **soins** dont vous avez éventuellement besoin.

Vous êtes en contact permanent avec le personnel grâce à un médaillon d'appel.

Dans un souci de qualité de votre prise en charge médicale, nous veillons à tisser un lien privilégié avec votre médecin traitant.

Vous gardez la liberté de faire intervenir les professionnels de santé de votre choix en fonction de leurs capacités à intervenir.

Les valeurs de l'EHPAD du Prieuré

Respect de l'identité du résident : nous attachons un profond respect à la dignité de chaque résident et donc à ses droits et libertés.

Ecoute de la personne : le résident est entendu quelle que soit la nature de sa demande. Nous nous efforçons d'y répondre dans la limite de nos moyens.

Maintien de l'autonomie intellectuelle et physique : en tant qu'Humain, le maintien de la liberté de choix nous paraît fondamental. L'équipe favorise également l'autonomie dans les gestes courants de la vie quotidienne du résident (déplacement, toilette, repas, ...).

Tolérance, convivialité, partage : l'équipe instaure des relations conviviales, notamment en sollicitant le respect et la solidarité entre les résidents, en proposant des animations variées, en accueillant les familles,

Accompagnement des besoins et souhaits individuels : l'accompagnement proposé à la personne est global : vie sociale, santé, aide.

Nous sommes à votre écoute

Des commissions sont en place pour favoriser l'expression de chacun.

Une commission restauration se réunit tous les trimestres. Elle a pour objectif de prendre en compte vos souhaits, vos idées et les améliorations souhaitées au sujet de tous les repas.

Le Conseil de vie sociale est composé de membres des résidents, des familles, des bénévoles ainsi que du personnel. Il se réunit 4 fois par an. Ces réunions permettent aux différents représentants de donner leur point de vue sur le fonctionnement de l'établissement et d'apporter des propositions d'amélioration concernant le travail, la vie quotidienne, les activités, ...

Pour toute proposition concernant l'amélioration de la vie au sein de l'établissement, vous pouvez vous adresser aux différents responsables

Votre Projet d'Accompagnement

UN ACCOMPAGNEMENT QUI S'ADAPTE A VOS BESOINS

Dans l'idée d'adapter votre accompagnement aux besoins actuels du résident, l'équipe se mobilise pour construire et personnaliser votre projet.

Pour ce faire, nous partons de vos souhaits et de vos besoins afin de vous aider à vous adapter au sein de votre nouvel environnement et à vous projeter dans un avenir commun.

Le projet d'accompagnement personnalisé implique tous les acteurs de l'établissement dans une dynamique mettant en avant l'autonomie, le respect de vos choix et de votre intimité.

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE

Dans le respect du projet d'accompagnement personnalisé, des professionnels vous **aident chaque jour à accomplir vos actes de la vie quotidienne tout en favorisant le maintien de votre autonomie**. Ils peuvent vous aider pour l'habillage, la toilette, votre ménage...

N'hésitez pas à nous solliciter en cas de besoin, nous sommes là pour vous accompagner !



*Le projet
d'accompagnement
personnalisé est une
exigence de la loi 2002-2
du 02 janvier 2002
rénovant l'action sociale
et médico-sociale.*



Des décisions aujourd'hui pour garantir le respect de vos droits demain

Le référent familial

Le référent familial est l'interlocuteur privilégié de l'établissement pour tout ce qui concerne votre vie quotidienne, votre bien-être et votre sécurité.

Il reçoit les informations administratives de la structure et les retransmet aux autres membres de la famille.

Il vous accompagne dans vos démarches administratives et financières si besoin.

Il est également le garant concernant l'approvisionnement de vos affaires personnelles (linge).

La personne de confiance

La personne de confiance peut vous être très utile dans le cas où votre **état de santé ne vous permettrait plus de donner votre avis ou de faire part de vos décisions** : le médecin, ou éventuellement l'équipe hospitalière, consultera en priorité la personne de confiance que vous aurez désignée.

Son avis guidera le médecin pour prendre ses décisions.

QUAND DESIGNER MA PERSONNE DE CONFIANCE ?

Vous seul pouvez désigner votre personne de confiance. Vous pouvez désigner une personne de confiance **à tout moment**, mais également **changer d'avis**.

QUI PUIS-JE DESIGNER ?

Toute personne de votre entourage en qui vous avez confiance et qui est d'accord pour assumer cette mission : votre conjoint, un de vos proches, votre médecin traitant...

Il est important de vous assurer de l'accord de la personne que vous désignez avant de vous décider.

Vous pouvez en informer un membre du personnel qui transmettra l'information afin de l'inscrire dans votre dossier.

DANS QUEL CAS JE NE PEUX PAS DESIGNER UNE PERSONNE DE CONFIANCE ?

Si vous êtes **sous tutelle**, vous ne pouvez pas désigner de personne de confiance.



La désignation d'une personne de confiance est une possibilité offerte par le Code de la Santé Publique.

Les directives anticipées

Dans le cas où vous ne seriez **plus en mesure d'exprimer votre volonté**, vos directives anticipées **permettront au médecin de connaître vos souhaits** concernant la possibilité de limiter ou d'arrêter les traitements alors en cours.

Vos directives doivent être **écrites, datées et signées**. Demandez l'aide de vos proches ou du personnel au besoin.

Elles sont modifiables et annulables à tout moment.



Les directives anticipées ont été créées par la loi du 22 avril 2005

ANNEXES

- **Annexe 1 : Charte des droits et liberté de la personne accueillie**
- **Annexe 2 : Informations pratiques**

ANNEXE 1

Charte des droits et libertés de la personne accueillie

1. J'ai le droit d'être accompagné tel que je suis



2. J'ai le droit à une aide personnalisée



3. J'ai le droit d'avoir une information facile à comprendre sur mon accompagnement



4. J'ai le droit de participer à la construction de mon projet. J'ai le droit d'être aidé pour dire mes envies.



5. J'ai le droit de refuser des aides. J'ai le droit de changer mes aides



6. J'ai le droit de maintenir mes liens familiaux.



7. J'ai le droit d'être en sécurité, d'être protégé. Je dois donner mon accord pour le partage des informations qui me concernent.



8. Je peux circuler librement. J'ai le droit d'avoir des relations sociales en dehors de mon accompagnement. J'ai le droit d'avoir des affaires qui m'appartiennent



9. J'ai le droit d'être soutenu dans les moments importants. Ma famille ou un professionnel peut me soutenir.



10. J'ai des droits et j'ai des devoirs. Le service d'accompagnement peut m'aider à les connaître.



11. J'ai le droit au respect de ma religion



12. J'ai le droit à une intimité



L'intégralité de la Charte est disponible sur demande auprès de l'accueil

ANNEXE 2

Informations pratiques

Coordonnées du CLIC

Dans l'attente d'une entrée, trouver une solution

Dans l'attente de votre entrée, vous pouvez contacter le Comité Local d'Information et de Coordination (CLIC), qui pourra vous aider dans vos démarches. C'est un lieu ressource pour les personnes âgées et leur entourage ; un lieu d'accueil, d'information et d'orientation sur les différents services existants sur le territoire

CLIC IGEAC

Pôle social

24 avenue Maudet 49300 CHOLET



Consultations gériatologiques du Choletais

Les consultations sont assurées sur rendez-vous au 02 41 49 62 72 au centre hospitalier de Cholet.

Service d'aide aux déplacements

Des bénévoles peuvent conduire les personnes autonomes dans les déplacements pour des rendez-vous, visites amicales, sépultures, au cimetière... Dans un rayon de 50km, ces aides sont possibles du lundi au vendredi.

Pour plus de renseignements, contacter la mairie de Montilliers.



Chèques « Sortir Plus »

Les chèques "**Sortir Plus**" sont des titres de paiement destinés à financer des sorties accompagnées au bénéfice de personnes âgées de plus de 80 ans, ayant cotisé à une caisse de retraite AGIRC-ARRCO.

Ils se présentent sous forme de chèques qui permettent de payer un professionnel de l'aide à domicile, chargé d'accompagner la personne bénéficiaire pour faire des courses, des démarches administratives, aller chez le coiffeur, visiter des proches ...

Pour obtenir ces chéquiers et/ou en savoir plus, contactez-les au 0971 09 09 71

